



---

## AVIS AU PUBLIC

---

Par la présente la commune de Reisdorf voudrait porter à la connaissance du public que le conseil communal a décidé dans sa séance du 21 juillet 2022 de modifier les tarifs d'inscription de l'enseignement musical.

Le public pourra consulter le texte de la demande à la maison communale pendant le délai de 30 jours.

Reisdorf, le 21 octobre 2022

Le Bourgmestre



Le Secrétaire

